

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 19 octobre 2022**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	14 décembre 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 15 septembre 2022.....	2
2. Politique de site : Actualité.....	3
3. RITM-BFC : Présentation du <i>serious game</i> « entrez dans le sup » de la formation tuteurs et de la formation de formateurs « renforcer l'impact de son animation – posture et ingénierie pédagogique »	6
6. « UBFC-InteGrate » et « EUR EIPHI » : enveloppes pour les bourses de mobilité entrante et sortante des Graduate Schools, année universitaire 2022-2023	11
4. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Lauréats de l'AAP et constitution d'un GIS	13
5. Programme Erasmus+ : projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur	14
7. Questions diverses	19

**VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022)**

*(La séance du CAC est ouverte à 14 h 32, en visioconférence, sous la présidence de
M. Dominique Grevey, Président de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous.

Je vous propose de démarrer ce CAC plénier. On me dit que le quorum n'est pas atteint.
En attendant, je vais vous indiquer les procurations :

Gaëlle Arvisenet a la procuration de Philippe Barral,
Hélène Celle a la procuration de Xavier Bertrand,
Corine Girard a la procuration de Sabine Lefebvre,
Pierre-Yves Louis a la procuration de Catherine Quantin,
Morvan Ouisse a la procuration de Nadine Piat,
Arnaud Beduneau a la procuration d'Isabelle Sallé,
Jihad El Naboulsi a la procuration de Leila Lankarani,
Corinne Nouveau a la procuration de Jean Vigreux,
Laurent Pichon a la procuration de Pierre Androletti,
Gaëlle Roudaut a la procuration de Didier Chamagne,
Jean-Yves Rauch a la procuration de Bénédicte Rey,
Branka Rupic a la procuration de Christophe Verdy,
Pascal Neige a la procuration de Nadine Millot,
Rim El Mezoughi a la procuration de Jean-Marc Rety.

Est-ce que ce temps a été suffisant pour que nous arrivions au quorum ?

En théorie, nous devrions être 27 présents avec 14 procurations, ce qui ferait 41 voix
et il faut 38 pour le quorum. Nous ne devons pas y être encore tout à fait.

Le 38^{ème} vient d'arriver, ce qui fait que le quorum est atteint. Je vais donc vous
proposer de débiter.

Je vous remercie d'être ici. Nous avons organisé un CAC plénier de façon
dématérialisée parce que nous n'avions finalement que quatre personnes qui venaient sur place.
On s'est donc dit qu'avec les histoires d'essence, etc., il était plus simple de le faire
complètement en dématérialisé.

Je remplace Didier Chamagne qui ne pouvait pas être présent. Il m'a demandé de le
remplacer, ce que je vais faire, sachant que je n'ai pas droit de vote.

1. Approbation du verbatim du CAC du 15 septembre 2022

Je vous propose de passer au premier sujet qui est l'approbation du verbatim du CAC du 15 septembre. Est-ce que vous avez des remarques sur ce verbatim ? (*Néant*).

Si vous n'en avez pas, je vous propose de le mettre au vote.

Qui refuse de prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvé à l'unanimité.

On me dit que nous sommes à 38 votes, 25 présents et 13 procurations (qui sont en route en ce moment).

Merci pour l'approbation du verbatim.

2. Politique de site : Actualité

Le deuxième point concerne un point sur l'actualité du site. Je vais vous donner quelques informations.

Par rapport à la dernière fois que nous nous sommes vus, aux alentours du 17 septembre si mes souvenirs sont bons, nous avons été convoqués par le ministère, par le Cabinet de la ministre, le 23 septembre. Tous les chefs d'établissement étaient conviés à un échange avec le Cabinet de la ministre et il y avait également la rectrice de région académique.

Le directeur de Cabinet a dit que la position de l'Etat serait invariable, qu'il restait dans l'attente du rétroplanning de sortie de la ComUE pour ceux qui en sortent et dans l'attente du projet pour ceux qui y restent, que ce projet serait regardé à la loupe. Il nous avait donné un délai d'un mois pour faire remonter des éléments pour la discussion.

Pendant ce temps, au niveau du ministère, ils regardent les projets du PIA. Ils nous ont dit que les projets du PIA seraient « scannés » et, en l'état, il nous a été dit que le projet HARMi ne démarrerait pas, ce que nous savions déjà, et que plusieurs scénarii étaient à l'étude dans les services du ministère.

Un message fort : il faut qu'on arrête de faire de la "mousse", que le divorce est acté et qu'aucune ComUE dissoute n'a gardé ses PIA, que ceux qui ont été conservés étaient portés par des établissements.

Le ministère a également indiqué qu'il n'était pas intéressé par quelque chose de « mou », du style CCT et ils ont demandé aux chefs d'établissement de prendre garde à leurs partenaires du second cercle. Il leur a été dit qu'ils avaient le choix entre perdre 10 ans ou avancer.

Pour ma part, qu'ai-je fait ?

Je vous avais dit qu'on avait organisé des réunions avec les chefs d'établissement pour commencer à préparer un projet d'animation scientifique. J'ai fait une synthèse de tout ce qui avait été discuté, que j'ai envoyée à l'ensemble des chefs d'établissement en fin de semaine dernière. Je vois les chefs d'établissement cet après-midi après le CAC, justement pour parler de ces documents qu'il faut que nous fassions remonter au ministère.

J'ai également produit un autre document qui est attendu, c'est un document qui envisage la dissolution d'UBFC. Ce document montre qu'il y a un travail énorme à réaliser, notamment pour le transfert des projets qui seront toujours en cours après fin 2023. Il y aura 180 projets avec ce qui a été gagné jusque-là, qui nécessitent chacun entre trois et quatre jours de travail pour faire le transfert. Ces trois ou quatre jours dépendent de la complexité des dossiers, etc., mais si on fait 180 x 3 jours, ce sont déjà 540 jours de travail pour faire le transfert

côté UBFC. Dans les établissements, ce sera également conséquent, comme du côté de l'ANR puisque la plupart des projets sont des projets ANR (plus de 50 %).

Il y a un autre élément qui est important et qui est central, c'est le cas des personnels. Je le traite avec attention et, comme je vous l'avais dit, j'y serai très attentif parce que je considère que les personnels n'ont pas à payer le prix fort de l'échec du regroupement.

Pour vous redonner quelques chiffres, sachant qu'ils changent tous les jours avec les arrivées et les départs, au 12 octobre, pour les services support et soutien d'UBFC, c'est 88 ETP dont 69 personnes en contrat précaire, c'est-à-dire des CDD (contrats à durée déterminée).

En plus de cela, 386 doctorants et postdoctorants sont rémunérés par UBFC.

Je serai donc vraiment attentif au positionnement des établissements.

J'ai regardé ce qui avait été fait sur les différents sites où des ComUE avaient été dissoutes. Il y a quelque chose d'intéressant qui a été fait à Montpellier, c'est une charte d'accompagnement des personnels. Je l'ai donc proposée aux chefs d'établissement. On verra ce qu'ils en disent ce soir dans la discussion.

Quoi qu'il en soit, vu l'ampleur du travail, je me suis dit que si les membres restants envisageaient de créer une ComUE, ce serait peut-être un peu idiot de dissoudre UBFC pour reconstruire une ComUE expérimentale. Il vaudrait peut-être mieux passer directement d'UBFC à une ComUE expérimentale. D'une part, cela diminuerait la charge de travail et, d'autre part, ce serait tout de même beaucoup plus serein pour les personnels. On verra ce que les établissements décident et, après, s'ils plaident cela du côté du ministère puisque le ministère avait demandé qu'on envisage la dissolution d'UBFC.

Pour moi, ce serait tout de même beaucoup mieux de juste transformer UBFC si jamais il y avait une ComUE expérimentale qui subsistait. En sachant que ce n'est pas parce qu'il y a une ComUE expérimentale qui subsiste qu'il n'y a pas de fortes évolutions à prévoir dans les missions de cette ComUE. C'est une chose, mais je pense que ce serait une action beaucoup plus sereine.

Je rencontre donc ce soir l'ensemble des chefs d'établissement, en théorie, et nous devrions remettre quelque chose d'ici la fin du mois d'octobre au ministère.

Voilà ce que je peux vous dire sur la situation actuelle. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques. J'imagine que vous n'avez pas changé d'avis par rapport à la dernière fois, cela ne sert donc à rien de réaffirmer vos positions, mais est-ce qu'il y a des choses nouvelles ?

M. Rauch. - Si vous aviez rendez-vous le 21 septembre et que le ministère a donné un mois, la date est le 21 octobre, donc demain.

M. Grevey. - Non, c'était le 23 septembre. Il me semble que c'était le 23 septembre que nous avons vu le ministère. Ce sera donc dans le courant de la semaine prochaine que nous serons en mesure de rendre quelque chose.

Je leur ai renvoyé les documents la semaine dernière. Ce soir, nous allons discuter. Il y aura vraisemblablement des amendements à apporter, je ne me fais pas d'illusions. Je pense donc que ce sera dans le début de la semaine prochaine que l'on pourra envoyer quelque chose.

Après, des discussions seront engagées avec le ministère qui dira s'il est d'accord ou pas et, à partir de là, cela pourrait bouger.

M. Rauch. - Le dernier état était que les six chefs d'établissement qui veulent continuer une ComUE expérimentale étaient d'accord. Ceci n'a pas changé ?

M. Grevey.- De l'information que j'en ai, cela n'a pas changé. Mais pour ma part, je ne travaille pas avec eux sur l'élaboration du futur. J'ai fait la synthèse du projet d'animation scientifique, j'ai travaillé sur le document de dissolution d'UBFC, avec les conséquences, le travail que cela représentait, comment on allait s'intéresser aux personnels le cas échéant. Je leur ai fait une proposition, sachant qu'ils parlent de ComUE expérimentale, en disant qu'on ne faisait pas la dissolution mais en plaidant pour une transformation. Le reste les regarde.

M. Barakat.- Et nous, cela ne nous regarde pas ?

M. Grevey.- Nous, nous portons une maison commune dans un état donné. Si le système change, ce n'est plus la même maison commune, ce ne sont plus forcément les mêmes objectifs. Ce n'est donc plus de notre ressort.

M. Barakat.- Ce ne sont donc plus les mêmes instances.

M. Grevey.- Tout à fait. Après, tout sera changé.

M. Rauch.- Mais dans la période transitoire, est-ce qu'on garde le CAC actuel ou est-ce qu'il va falloir tout de suite faire des élections pour le futur CAC ?

M. Grevey.- Je ne sais pas ce que sera la période transitoire parce que nous existons toujours jusqu'à la fin du contrat de site. La fin du contrat de site, c'est fin décembre 2023 pour la recherche et fin du 1^{er} semestre 2024 pour la formation.

En fonction de comment vont vouloir travailler les établissements, il y aura peut-être quelque chose qui va se créer, donc un prolongement qui va se faire. Mais là, je ne peux pas vous donner d'informations plus précises.

M. El Naboulsi.- Pour les projets de recherche que nous déposons actuellement, avec les différents scénarii qui émergent, que fait-on ? Quelle est la position de la Région face à ces propositions ?

M. Grevey.- Pour l'instant, la Région a dit qu'on déposait comme c'était prévu parce que le règlement d'intervention a été établi. On agit donc comme c'est pour l'instant. Après, ce que va faire la Région, personnellement je ne le sais pas parce qu'il y a ce qu'ils disent et ce qui sera fait. Pour l'instant, je reste donc assez prudent.

Si j'écoute ce qui est dit, c'est qu'il pourrait y avoir un arrêt des projets si on arrête UBFC, sauf que ce n'est pas l'échelon politique qui en a parlé. Je reste donc prudent.

M. El Naboulsi.- Et pour les projets qui impliquent des Dijonnais, du moins l'uB puisque SupAgro ne pose pas de problème, que fait-on ? On les enlève ? On les garde ?

M. Grevey.- Si ce sont des projets pour 2023, il est évident qu'il faut les garder.

Après, s'il y a du sens à travailler avec les collègues de l'uB plus tard, il faut les garder de la même façon que quand vous montez un projet avec un CHU – sachant que cet exemple n'est peut-être pas pertinent. Ce n'est pas parce que le CHU n'est pas membre d'UBFC, qu'on ne met pas les collègues du CHU dans le projet. Vous voyez ce que je veux dire ?

M. El Naboulsi.- Oui.

M. Grevey.- Il ne faut pas se poser de questions et il faut avancer. Après, j'espère que la complexité administrative ne sera pas trop grande.

M. Barakat.- Aujourd'hui, dans les prérogatives du CAC, on est en train de gérer le transitoire et, dans ce transitoire, on ne va même pas s'exprimer sur ce qui va être monté au ministère. Ce qui sera remonté n'aura donc pas été discuté en CAC ou en CA de la ComUE. Cela n'aura été validé par aucune instance.

Dans ce transitoire-là, il y a donc vraiment un flou et je pense qu'il faut le clarifier parce qu'à ce moment-là, si nos missions se sont arrêtées, à quoi sert-il de continuer ?

M. Grevey.- Non, les missions ne sont pas arrêtées. Les missions s'arrêteront quand on arrêtera le contrat de site.

Pour l'instant, nous sommes dans une phase de discussions entre les établissements et le ministère sur comment les établissements voient la suite. Pour l'instant, ce sont donc les établissements qui discutent avec le ministère et une fois que ce sera clair, nous en discuterons. Parce que nous, nous mettons en œuvre les éléments que veulent porter les établissements ensemble.

M. Barakat.- Oui, mais tant que nos missions ne se sont pas arrêtées, pourquoi ne parle-t-on pas du projet qui va être déposé ?

M. Grevey.- Parce que ce n'est pas le projet qui sera déposé par nous, qui sera mis en œuvre par nous. Ce sont les établissements qui sont en train de regarder comment ils veulent travailler par la suite. Ce ne sera plus du tout la même "boîte".

Je vous propose d'en rester là sur ce point.

Je vous tiendrai informés de ce qui se passe.

3. RITM-BFC : Présentation du *serious game* « entrez dans le sup » de la formation tuteurs et de la formation de formateurs « renforcer l'impact de son animation – posture et ingénierie pédagogique »

Je vous propose de passer au rapport n° 3 qui est une présentation par Jonathan Tessé sur RITM. Je laisse la parole à Jonathan Tessé.

M. Tessé.- Bonjour à toutes et tous.

Je vous propose de présenter un diaporama pour soutenir ce point.

L'objet de cette présentation est sur quelques-unes des actions de rentrée que le projet RITM-BFC met en œuvre pour cette année, avec une sélection sur trois nouveaux outils pédagogiques à destination de l'ensemble des établissements membres.

Pour recontextualiser un peu la place de ces trois outils, un des leviers du projet RITM est de développer un parcours d'accueil du futur étudiant puis nouvel étudiant tout au long du secondaire, dans son parcours d'orientation, son parcours de formation et même jusqu'à son insertion professionnelle. Ceci passe par des actions qui touchent à la liaison secondaire-supérieure, des actions de rentrée, de découverte du campus, de découverte du métier d'étudiant,

de l'apprendre à apprendre en passant par le soutien de l'engagement et des capacités d'agir, d'entrepreneuriat et la construction du projet professionnel.

On est dans ce continuum qui est le plus cohérent possible, le plus en amont possible pour accompagner l'intégration de l'étudiant.

Au sein de ce parcours, on a plusieurs outils développés, le premier étant un serious game appelé « Entrez dans le sup » dont le principe est une immersion dans l'environnement de l'enseignement supérieur. L'objectif de ce serious game est de pouvoir co-construire, à l'échelle des sept établissements, un outil pédagogique qui puisse être transversal, s'adresser à des futurs étudiants et des nouveaux étudiants quels que soient l'établissement visé, quel que soit l'établissement intégré et donc qu'il puisse être adapté selon le contexte de chacun des établissements pour permettre au joueur de découvrir de manière inattendue ce qui va changer à l'entrée dans l'enseignement supérieur et, à la suite de cela, pouvoir proposer des ressources qui vont lui permettre de s'adapter.

Pour décliner cet objectif, deux scénarios ont été créés de manière collaborative, collective sur une période d'environ 18 mois. On place le joueur en immersion. Dans un des scénarios, il est en appui au service d'accueil lors des journées de rentrée, le scénario s'appelle « RUSH » car il y a un peu d'animation et il faut répondre vite et correctement aux étudiants qui se présentent. Là, on va chercher à développer l'écoute du joueur, à développer sa connaissance des services proposés et comprendre les codes universitaires.

Dans le deuxième scénario, on retrouve une des étudiantes de 1^{ère} année qui a un petit moment de flottement et le joueur est invité à essayer de l'aiguiller pour trouver les solutions, les leviers qu'elle a pour être mieux dans sa scolarité et pouvoir rebondir.

Une fois ces deux scénarios développés, on les a intégrés dans une interface commune, dans ce qu'on appelle un parcours pour pouvoir présenter aux joueurs les objectifs du jeu, l'immerger dans le jeu et, dès la fin de la phase d'immersion, lui proposer tout de suite un bilan personnalisé sur ses réponses. On sait que dans les serious game, ce qui est important, c'est le debrief, en tout cas il est indispensable pour pouvoir ancrer les informations qui ont été parcourues pour qu'elles puissent être utilisables ou mobilisables par le joueur. Il y a donc un bilan personnalisé et ensuite, on renvoie vers des ressources transverses qui peuvent s'appliquer quel que soit le contexte ou alors spécifiquement aux établissements. Chaque établissement a donc pu alimenter des ressources spécifiques en fonction de sept thématiques.

A la suite de cela, nous avons essayé de recueillir l'avis des joueurs pour pouvoir améliorer en continu le jeu.

Je vous propose quelques captures d'écran afin que vous vous rendiez compte, sachant que sur l'une des diapos précédentes, vous avez un lien d'accès, en bas à droite : <https://link.infini.fr/sg>.

Sur la première copie d'écran, on est dans le premier scénario. On voit qu'on a deux étudiants face à nous. L'étudiant qui est au centre a posé une question. Il a des questions sur le logement, sur l'accès au wifi, sur l'accès à internet. A chaque fois, on a une, deux ou trois propositions de réponse à faire. En fonction du choix des réponses, on a un score qui s'incrémente ou, au contraire, qui baisse.

On passe ainsi en revue plusieurs étudiants avec plusieurs situations, ce qui permet d'avoir un panorama assez large de cas possibles.

Dès qu'on a terminé le dialogue avec les étudiants, on a un premier bilan rapide sur la qualité d'écoute, sur la connaissance des services généraux. Après, on reprend chaque réponse donnée en reprenant le code couleur et on commente, que ce soit la réponse attendue ou pas, et on apporte des informations complémentaires.

Là, le jeu et son parcours sont développés, c'est-à-dire prêts à l'emploi. On en est à la phase de diffusion. Une première phase auprès des nouveaux étudiants a eu lieu, elle est toujours en cours, mais avec des supports à destination des joueurs mais aussi à destination de tous ceux qui, dans les établissements, veulent proposer des temps de présentation d'animation ou d'accompagnement. On essaie de recenser ces actions de diffusion.

On a aussi un formulaire dit de bilan d'expérience pour recueillir auprès des joueurs leur avis, c'est-à-dire si, selon eux, ce serious game répond à l'objectif qu'il s'était fixé, s'il le recommanderait à un futur étudiant et, du coup, à un nouvel étudiant.

Pour l'action de diffusion à venir, nous allons concentrer nos efforts sur les futurs étudiants pour l'année scolaire, l'année universitaire que l'on veut construire pour mener des actions en direction des lycéens et en direction de leurs prescripteurs, qu'ils soient institutionnels, notamment du côté de l'Education nationale, de l'enseignement agricole ou dans les CIO mais aussi les prescripteurs familiaux, les parents, les proches qui peuvent aussi accompagner les lycéens dans leur projet d'orientation.

On accompagne également des étudiants ambassadeurs par des formations, par des accompagnements à la valorisation des compétences qu'ils utilisent. Dans leur boîte à outils, on glisse aussi comme ressource ce serious game pour qu'ils puissent le transmettre et l'accompagner auprès des lycéens.

Voilà pour ce premier outil. Je vous propose de présenter l'ensemble des trois outils avant de passer aux questions.

Le deuxième outil fait le lien avec les ambassadeurs dont je parlais, c'est un parcours de formation à destination des étudiants en situation de tutorat, qu'ils soient ambassadeurs, parrains. On a conçu un parcours en huit modules que je vous détaillerai ensuite.

Pourquoi ce module-là ? C'est parce qu'on considère que l'accompagnement entre pairs est un levier qui va permettre de favoriser l'orientation et l'entrée dans le supérieur pour les nouveaux étudiants.

Cette forme de tutorat a des formes variées. Ils peuvent être ambassadeurs, c'est-à-dire s'adresser aux lycéens, aux futurs étudiants, ou ils peuvent être tuteurs, tuteurs d'accueil, tuteurs pédagogiques, de vie universitaire, de vie étudiante. Tout cela va faciliter l'intégration des nouveaux étudiants. Cela représente un intérêt pour ceux qui sont accompagnés puisqu'ils ont une aide de proximité. Cela représente aussi un intérêt pour ceux qui accompagnent, les ambassadeurs ou tuteurs parce qu'ils s'engagent et ils ont une réflexivité sur cet engagement. C'est ce que l'on va essayer de pousser.

L'objectif de ce parcours de formation est de pouvoir renforcer ces pratiques du tutorat tout en valorisant le rôle de tuteur et leur permettre de reconnaître et de savoir identifier, exprimer les compétences qu'ils ont mobilisées ou qu'ils ont acquises.

Pour ce parcours de formation, on n'est pas parti totalement de zéro. Il a été inspiré en partie par le travail qui a été mené à l'université de la Rochelle. C'est un parcours de formation qui a été co-construit avec les acteurs des établissements, notamment les services d'accompagnement, d'insertion et d'orientation et avec les étudiants tuteurs eux-mêmes.

Je vous l'ai dit brièvement tout à l'heure, c'est un parcours composé de huit modules :

- Deux modules sur le métier d'ambassadeur-tuteur,
- Deux modules sur les outils qui sont à leur disposition. Là, il pourrait y avoir le serious game comme outil de médiation.
- Deux modules sur la posture du tuteur.
- Deux modules sur les compétences, savoir les identifier, les exprimer, les justifier et les valoriser.

Ces modules sont à la carte, c'est-à-dire qu'on peut les déployer indépendamment les uns des autres, voire revoir un peu la chronologie entre ces différents modules pour qu'ils s'adaptent au mieux au contexte.

Ils sont accompagnés d'un kit de formation avec un déroulé séquencé étape par étape qui permet à quiconque de s'approprier ce parcours et de pouvoir le mettre en œuvre auprès des étudiants.

L'étape actuelle pour l'ATP (l'accélérateur de la transformation pédagogique), c'est de pouvoir transférer cette animation au sein des établissements, voire à d'autres structures, pourquoi pas aux associations d'étudiants et de former à l'animation.

Je passe rapidement sur les modules.

Dans le kit d'accompagnement, on a le déroulé de chaque module, la description séquence par séquence de ce qu'il y a à faire, à dire, les ressources à disposition, une proposition d'évaluation sous la forme d'un "Wooclap", des fiches outils à proposer aux étudiants et puis les supports de présentation.

Ce bref aperçu vous montre à quel point c'est un parcours qui est clé en main et qui peut être déployé assez rapidement. Cependant, on n'ignore pas qu'il faut un petit temps d'appropriation de ce parcours. On propose plusieurs manières de se l'approprier, soit en autonomie si on se sent de le faire de cette façon, soit en passant par une phase de coanimation, c'est-à-dire que ce sont des animations que nous allons conduire auprès des ambassadeurs, par exemple, sur l'université de Franche-Comté, l'université de Bourgogne ou d'autres établissements qui mettent en place cet outil.

On peut inviter à coanimer, ce qui est aussi une forme de prise en main.

On peut aussi inviter à venir observer et à prendre un temps de retour sur expérience.

La semaine du 10 au 14 octobre, nous avons conduit cinq webinaires pour pouvoir échanger en direct avec les personnes intéressées sur les modalités d'animation, l'esprit et le déroulé de chacun des modules.

Là, on est vraiment dans la deuxième phase, celle de la diffusion, sachant que l'an dernier, on a pu tester le parcours auprès d'ambassadeurs, auprès de tuteurs dans plusieurs établissements et auprès de plusieurs publics, que ce soit des parrains au sein d'une association jusqu'à des doctorants en situation de tutorat.

Le troisième outil découle du précédent puisqu'on est dans le passage de relais, dans l'essaimage d'un parcours de formation. S'est révélé un besoin de formation sur la posture et l'ingénierie pédagogique, d'un temps d'animation similaire à cela.

Le public est varié et c'est ce qui donne une coloration transversale à cette proposition, c'est qu'on va pouvoir s'adresser à des enseignants, à des formateurs, voire à des tuteurs qui vivent des situations d'animation de formation, d'enseignement, de temps de travail collaboratif, d'accompagnement et les contenus seront autour de la posture, de l'animateur "idéal". Ce qui fait aussi écho au parcours de formation présenté précédemment. Et puis sur la pédagogie active et participative et ses intérêts, les facteurs de motivation, comment construire un temps de formation, d'animation qui respecte l'alignement pédagogique, comment concevoir ou co-concevoir une séquence de formation en pédagogie active ou encore comment animer des ateliers d'intelligence collective autour de l'analyse réflexive.

Deux temps seront proposés. Un premier temps en présentiel les 28 et 29 novembre 2022 à la Maison régionale de l'innovation à Dijon. Et puis une troisième journée qui sera plus sur la partie réflexive, en février 2023.

Ces trois outils sont donc mobilisables, on est plutôt dans la phase de diffusion de l'information, d'accompagnement à la prise en main. Nous nous tenons donc bien évidemment

à votre disposition soit pour en assurer le relais, soit pour répondre à toutes les questions et les demandes de précision nécessaire.

M. Grevey.- Je vous remercie déjà pour le travail important que vous faites avec toute l'équipe RITM sur le site. C'est vraiment très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes de complément ou des questions ?

M. Rauch.- J'ai une question.

C'est bien de voir qu'il y a de nouvelles têtes. Pourrait-on faire, de temps en temps, un petit point sur les nouveaux arrivants ? Là, je vois qu'il y a un nouvel arrivant. J'ai vu qu'il y avait Monsieur Muzaffar Kahn. J'ai vu qu'il y avait aussi une nouvelle personne au service juridique. Tout cela est plaisant à voir, c'est également rassurant et on pourrait le communiquer dans nos établissements parce qu'on a l'image d'une ComUE qui se vide et, en fait, il y a en effet des gens qui partent, mais il y a aussi des gens qui arrivent et c'est tout de même bon signe. C'est que la ComUE attire toujours un peu et cela permet de maintenir l'espoir dans l'avenir.

M. Grevey.- Oui, tout à fait. Je vous ai dit tout à l'heure que nous avons 88 équivalents temps plein au 12 octobre. Je crois que nous étions à 86 au mois de juillet. On voit donc que les personnes qui partent sont remplacées. On a des personnes de valeur qui arrivent, c'est vraiment très bien.

Monsieur Khan pourrait donc peut-être se présenter.

M. Rauch.- Oui, ce serait bien.

M. Khan.- Merci de me donner la parole.

Je suis arrivé fin août. Je remplace Oumhanie Legeard en tant que directeur formation, insertion professionnelle et vie étudiante.

Je m'empare petit à petit de tous les sujets avec mon expertise en pédagogie et avec tout ce que je peux apporter dans le service à UBFC, en espérant qu'il y ait une issue favorable.

M. Grevey.- Merci Muzaffar.

Nous avons donc des équipes qui sont motivées et c'est vraiment très bien.

Mais cela nous éloigne un peu de RITM et de ce qui a été présenté. Je crois que Gaëlle Roudaut voulait poser une question.

Mme Roudaut.- Bonjour à tous.

J'ai une question sur RITM. Quid de RITM si UBFC est dissoute ? Sachant que c'est RITM-UBFC.

M. Grevey.- RITM est un projet du PIA. Nous avons une menace sur les projets du PIA.

Mme Roudaut.- D'où ma question.

M. Grevey.- Je n'ai pas de réponse parce que ce n'est pas moi qui vais prendre la décision. J'espère que les chefs d'établissement réussiront à proposer quelque chose d'assez ambitieux pour que les projets restent.

C'est tout ce que je peux vous dire, j'en suis désolé. Je n'ai pas grand pouvoir de décision ici.

Mme Roudaut.- Merci.

M. Jacquot.- Je ne vais pas donner plus de réponses puisque je n'ai pas plus de connaissances que Dominique sur le devenir de nos PIA, si ce n'est que cela fonctionne et que cela travaille en synergie.

Je voulais juste compléter l'intervention de Jonathan, qui est déjà depuis un petit moment dans RITM en tant qu'ingénieur pédagogique. Je ne sais pas s'il l'avait dit. Je ne sais pas si c'est la première fois qu'il présente quelque chose devant le CAC, mais il est bien dans l'équipe ATP de RITM. Il est venu renforcer les ingénieurs pédagogiques autour de Pascaline Ponce-Personnier.

Je voulais souligner ici et informer le CAC du fait que RITM travaille aussi avec les Graduate Schools et la formation qui a été évoquée sur la formation du tutorat et la formation de formateur. Pour la posture pour le niveau pédagogique, c'est aussi quelque chose qu'on a connecté avec le niveau Graduate School et les projets InteGrate de l'EUR EIPHI pour travailler également sur le devenir et le poumon qu'il peut y avoir à la fois au niveau master, mais aussi au niveau des doctorants, comme il l'a évoqué. Mais c'est aussi dans un contexte de travail commun.

C'est donc une vraie dynamique qui continue, qui s'installe. On est plus dans la démonstration du fonctionnement et je pense que c'est en convainquant sur la réalisation de très beaux projets comme RITM que l'on pourra convaincre tous nos gouvernants de la pertinence et de la légitimité de ces projets qui font preuve.

Voilà pour ma petite intervention du mercredi !

M. Grevey.- Merci Maxime. Intervention assez concise de ta part.

Pas d'autres remarques ? (*Néant*).

Monsieur Tessé, je vous remercie et félicitations encore aux équipes pour tout le travail qui est conduit, qui est vraiment très bien.

M. Tessé.- Merci pour votre accueil et je transmettrai à l'ensemble de l'équipe qui est à l'origine et dans l'animation de ces projets.

M. Grevey.- Je vais vous proposer de changer l'ordre de passage, sinon le système serait trop monotone. Je vais passer la parole à Maxime Jacquot car il a une réunion ensuite.

6. « UBFC-InteGrate » et « EUR EIPHI » : enveloppes pour les bourses de mobilité entrante et sortante des Graduate Schools, année universitaire 2022-2023

M. Jacquot.- Merci Dominique.

C'est un rapport pour information. On doit partager cette information avec le CAC au début de chaque année, concernant les montants qu'on mobilise à travers deux projets. Vous savez qu'il y a le projet PIA EUR EIPHI qui recouvre les thématiques de la Graduate School EIPHI et le projet SFRI BFC InteGrate qui recouvre les activités des deux autres Graduate Schools, INTHERAPI et TRANSBIO.

Dans le cadre de ces financements, nous avons à nouveau des financements de bourses pour accueillir des étudiants au niveau M1 et M2, ainsi que d'autres bourses que l'on qualifie de mobilités sortantes pour ces étudiants, pour réaliser, dans le cadre de leur stage, des mobilités dans des universités principalement à l'étranger.

Dans le rapport que vous avez, sachant que je n'ai pas fait de transparent, on vous a précisé que les montants de ces bourses pouvaient varier pour les bourses concernées, de 500 € à 800 € au maximum. On est resté sur ce plancher de 800 € pour diverses raisons, mais ce sont des choses qu'on appliquait déjà à l'époque d'ISITE.

Très souvent, les bourses entrantes sont calées à 630 € pour des histoires de visa quand ce sont des étudiants internationaux.

Voilà pour les montants.

Ensuite, vous avez un tableau qui vous donne le budget prévisionnel par Graduate School et par objet de financement, c'est-à-dire UBFC InteGrate ou EUR EIPHI pour les bourses que l'on souhaite allouer à nos M1 et M2 et les bourses sortantes, idem en M1 et M2. Vous avez les volumes pour INTHERAPI et TRANSBIO.

Un autre tableau qui vous donne ensuite les mobilités sortantes pour l'ensemble des Graduate School INTHERAPI et TRANSBIO et, à la fin, vous avez un tableau qui concerne uniquement la Graduate School EIPHI puisque c'est validé dans le cadre du comité de pilotage de l'EUR EIPHI. C'est pareil, vous avez le nombre de bourses souhaitées au niveau M1 et M2 et les mobilités sortantes au niveau M1 et M2, le nombre de mois et les sommes correspondantes.

Vous avez donc les enveloppes et on demande au CAC de prendre connaissance de ce budget qui touche deux projets PIA et qui concerne l'année académique 2022-2023.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. Grevey.- Je vais faire une petite remarque qui est que dans le rapport, il manque quelques zéros dans le 3^{ème} tableau où, lorsqu'on fait la synthèse du budget prévisionnel, c'est la somme des 173 600 et des 160 800. Ce n'est donc pas 3 340 € mais dans les 330 000 € et quelques. Il a dû y avoir un petit raté que je viens d'observer à l'instant.

M. Jacquot.- Je ne l'avais pas vu non plus. On corrigera.

M. Grevey.- C'est 334 400 €. C'est la somme des deux totaux précédents.

M. Jacquot.- Oui, ce sont les 59 bourses qui sont résumées dans le tableau, qui concernent les tableaux 1 et 2 de INTHERAPI et TRANSBIO.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a des remarques, des demandes de précision ?
C'était pour information également.

M. Rauch.- Quels sont les critères d'attribution des bourses ? C'est juste au nombre de demandeurs ou est-ce qu'il y a des critères de résultat ?

M. Jacquot.- Non. Cela passe en commission pédagogique par master et il y a des critères qui définissent la motivation, le niveau académique de l'étudiant, son positionnement par rapport la formation, ainsi que son expérience en termes de stage au niveau licence. Tous ces critères entrent en jeu. Ils sont définis à l'avance par les responsables de master.

Un travail est d'ailleurs fait au niveau de la Graduate School EIPHI qui est la plus ancienne pour essayer d'homogénéiser ces critères puisque, pour l'instant, c'était libre pour le responsable pédagogique, mais il faut savoir que de toute façon, il faut justifier de l'allocation d'une bourse entrante, mais aussi des bourses sortantes à travers les projets des étudiants. Ce n'est donc pas le premier qui demande qui l'a. Il y a tout de même une hiérarchisation de proposée, qui n'est pas forcément sur des critères équivalents d'un master à l'autre. Et je crois que tous les étudiants n'ont pas forcément des bourses dans toutes les filières.

Ensuite, je n'ai pas vu la question, mais je donne tout de même la réponse.

Dans les Graduate Schools, il y a tout de même 800 étudiants et là, on se prononce sur quelques dizaines de bourses. Il faut savoir que pour une partie des formations de master, il y a encore des bourses qui arrivent *via* le canal ISITE, qui sont aussi mises à contribution pour de la mobilité entrante et sortante d'étudiants. On est donc aussi sur un format qui vient de façon complémentaire mais pas unique pour ce type de financement d'étudiants et d'attractivité sur les périmètres de ces formations sur les trois Graduate Schools.

M. Grevey.- Je crois qu'on a aussi des bourses Erasmus.

M. Jacquot.- Pour les mobilités sortantes, il y a effectivement des bourses Erasmus+ qui sont obtenues, avec des montants assez significatifs puisque 400 000 € sont alloués chaque année, qui ont même une extension au niveau des étudiants des écoles doctorales et qui complètent déjà des bourses disponibles au niveau des ED.

On a donc multiplié les sources ces dernières années et elles sont complétées aussi avec ce type de financement au niveau Europe et au niveau des RI d'UBFC.

M. Grevey.- Merci.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de rentrer dans l'ordre qui était prévu initialement, c'est-à-dire de donner la parole à Pascal Neige sur le pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique.

4. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Lauréats de l'AAP et constitution d'un GIS

M. Neige.- Merci Dominique. Bonjour à toutes et à tous.

Je vais effectivement rapporter sur ce point n° 4. Vous avez reçu un document parfois numérique qui explique l'ensemble des éléments. Je vais simplement paraphraser un peu et donner quelques explications orales sur ce document.

Il y a deux points dont nous souhaitons que le CAC prenne connaissance. Le premier concerne les lauréats d'un appel à projets interne au pôle régional de santé publique. Le deuxième point est l'évolution des statuts du pôle sous la forme d'un GIS.

Pour le premier point, il s'agit d'un appel à projets interne à ce pôle fédératif de recherche en santé publique. Ceci a déjà eu lieu les années précédentes. Le pôle s'adresse à l'ensemble des acteurs du site Bourgogne-Franche-Comté qui travaillent dans le domaine de la santé publique et fait une proposition de financer des recherches.

Dans le rapport que vous avez reçu, vous avez l'arbitrage du pôle qui a fait une analyse des dossiers qui sont remontés et qui propose de donner des fonds à trois projets. Je vais tout de même les lire afin que nous soyons bien d'accord sur les lauréats.

Il s'agit d'un projet « Frustration au Travail et profil tensionnel à risque : étude de preuve de concept régionale sur la qualité de vie au travail et la prévention du risque cardiovasculaire ». C'est un projet porté par Claire Zabawa et l'institution dans laquelle elle évolue est l'association pour le développement de la recherche en médecine générale. Le montant attribué par le pôle est de 21 913 €.

Le deuxième projet s'intitule « Réduire l'errance diagnostique dans les maladies rares : facteurs favorisant ou contraignant l'accès à une expertise génétique en Bourgogne », c'est un projet porté par Aurore Pelissier du LEDI, laboratoire d'économie de Dijon, de l'université de Bourgogne. Le montant attribué est de 27 202 €.

Le troisième projet s'intitule « Evaluation d'une action de promotion de l'activité physique sur le territoire de la Communauté professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Haut Doubs Forestier », projet porté par Yoshimasa Sagawa pour l'institution université de Franche-Comté, avec un montant de 19 930 €.

Voilà pour les lauréats.

Dans le rapport, vous pouvez voir que l'enveloppe n'a pas été entièrement consommée parce que les autres propositions de projet n'ont pas été jugées d'une qualité suffisante pour attribution de fonds.

Je passe au deuxième point et on verra s'il y a des questions ensuite.

Le deuxième point concerne la transformation de la structuration de ce pôle sous la forme d'un GIS.

Ce point a été validé en Conseil d'administration d'UBFC le 22 septembre 2022. Ceci ne change rien au fonctionnement du GIS ; c'est une manière de le rendre un peu plus visible et un peu plus pérenne. Tout naturellement, quand les débats ont démarré, le statut sous la forme d'un GIS a émergé assez rapidement et le portage du GIS par UBFC a également émergé assez rapidement.

On vous informe donc de cette décision du CA qui a été normalement relayée et validée dans l'ensemble des CA des partenaires du GIS qui sont - de mémoire – l'université de Franche-Comté, l'université de Bourgogne, l'université de Bourgogne-Franche-Comté évidemment et puis les deux CHU, l'ARS et peut-être bien le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

M. Grevey.- Ainsi que l'assurance maladie, régime général et régime agricole.

M. Neige.- Oui, j'ai oublié ces deux-là. Merci Dominique.

Voilà pour ce rapport. Je n'ai pas prévu de vous dire plus de choses pour le moment, mais je suis évidemment ouvert à vos questions.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? (*Néant*).

Merci Pascal.

Je vais vous proposer de passer au dernier rapport de l'ordre du jour.

5. Programme Erasmus+ : projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur

Ce point concerne justement des mobilités sortantes. C'est Paul Alibert, VP RI d'UBFC, qui va prendre la parole.

M. Alibert.- Merci Dominique. Bonjour à toutes et à tous.



Il s'agit d'un rapport pour information, là aussi, qui va complètement compléter le propos de Maxime Jacquot sur les possibilités financières offertes aux étudiants pour les mobilités.

Il s'agit ici du programme Erasmus+ que vous connaissez tous. Ce que nous souhaitons porter à votre connaissance, c'était le résultat d'appel à projets auxquels nous avons participé, en tout cas le service RI. Le service RI avait déposé des projets.

Le service avait déposé deux candidatures pour l'appel à propositions 2022 dans le cadre de ce programme Erasmus+.

Le premier, comme indiqué dans le rapport, c'est l'action KA131. Ce qu'il faut retenir, c'est que c'est de la mobilité pour les étudiants et pour le personnel soutenue par des fonds de politique intérieure, c'est-à-dire que là, ce sont des mobilités intra Europe, donc avec les partenaires européens.

Pour UBFC, c'est un montant supérieur à celui qui était annoncé par Maxime Jacquot tout à l'heure, c'est 565 000 € qui ont été attribués pour 26 mois.

C'est du 1^{er} juin 2022 au 31 juillet 2024.

Cette subvention est destinée à financer des mobilités sortantes d'études et de stages. C'est pour les étudiants inscrits dans nos masters qui veulent aller dans un pays européen, mais pas uniquement. Ceci s'adresse aux étudiants de master, mais aussi, depuis un an et demi, aux doctorants, ce qui est important. Il y a un quota qui peut être attribué aux mobilités des doctorants.

Cela s'adresse également aux personnels enseignants et administratifs.

Une partie de ce budget est attribuée au financement d'un poste qui gère justement ces bourses au service RI.

Autre nouveauté en plus des doctorants, il vous est indiqué dans le rapport que jusqu'à 20 % du budget peut être attribué pour de la mobilité dite internationale, pour les étudiants et pour le personnel, c'est-à-dire hors Europe.

Traditionnellement pour ces bourses Erasmus, on avait tendance à considérer que c'était uniquement intra Europe, mais jusqu'à 20 % peuvent être attribuées hors Europe.

Ce n'est pas indiqué dans le rapport mais je vais le préciser, ce qui répondra peut-être par anticipation à une question de Jean-Yves Rauch, par exemple, sur les critères d'attribution.

Vous savez que pour les bourses Erasmus, il n'y a pas de critère d'excellence pour l'attribution. Le nombre de bourses Erasmus est demandé en fonction des retours qu'a le service RI d'UBFC des responsables pédagogiques de master. Chaque année, ils sont sollicités pour savoir combien d'étudiants à la mobilité seraient susceptibles de postuler sur ces bourses et les demandes se font en fonction des réponses des responsables pédagogiques.

Les budgets s'attribuent d'un projet à l'autre – ils courent sur 2 ans – suivant la façon dont nous avons dépensé l'enveloppe de l'appel d'offres précédent.

Voilà pour le premier point, l'action KA131.

Le deuxième point est au titre de l'action KA171, c'est de la mobilité d'étudiants et de personnels sur des fonds de politique extérieure. Ici, ce sont des projets qui sont ciblés sur des régions et des pays particuliers. Le service RI-UBFC va poser des projets pour cinq pays issus de quatre régions identifiées par l'Europe : Israël et Liban d'une part, Arménie, Russie et Kenya d'autre part.

Pour ces projets, il y a eu un appel au niveau du service RI envers les responsables pédagogiques en leur demandant vers quel pays ils voulaient cibler ces demandes KA172. Il y a eu un certain nombre de retours et vous voyez que l'ensemble de ces pays concerne 11 masters internationaux sur les 16 masters UBFC.

Ces projets ont été évalués. Pour l'instant, celui sur l'Arménie a été retenu et sera financé à hauteur de 290 000 € pour 36 mois.

Pour les autres pays, nous sommes placés en liste d'attente.

Ce n'est parce que l'Arménie a été retenue que c'est forcément le projet qui a été le mieux noté ou qui a reçu une note la plus forte, cela dépend aussi du contexte compétitif entre les établissements qui déposent et pour les pays visés.

Pour l'instant, nous sommes financés pour l'Arménie et vous voyez que ce qui est intéressant, c'est que ce sont des bourses de mobilité sortantes, mais également entrantes. Ce sont donc des programmes qui peuvent permettre d'accueillir ou en tout cas d'attirer des bons étudiants des pays partenaires, ceci pour les aider à faire des études chez nous.

Une *nota bene* dans le rapport est importante pour vous, disant que l'ajustement des partenaires est possible. Avec l'Arménie par exemple, il y avait quatre partenaires, mais on peut, au cours du projet et si cela se justifie, augmenter le nombre de partenaires.

C'était pour information sur ces deux programmes.

Mme Roudaut.- Bonjour Paul. Merci pour ta présentation.

J'ai deux questions. La première parce que Jean-Yves Rauch ne l'a pas posée, tu ne l'as pas laissée la poser. Pour les critères sur les doctorants, puisque les doctorants ne savent pas, en général, un mois avant qu'ils vont solliciter des mobilités, quelle est la procédure pour les critères de sélection pour les mobilités de doctorants ?

M. Alibert.- Pour les doctorants, c'est un peu nouveau. À UBFC, puisque c'est une enveloppe qui est attribuée à UBFC, nous avons une commission d'attribution des bourses qui réunit les gens du service RI, qui sont là à titre consultatif, et puis les votants qui sont les représentants des trois Graduate Schools et les représentants des deux masters qui ne sont pas inclus dans les Graduate Schools, donc « Rare Book » et moi-même.

On a demandé – mais il faudra qu'on le fasse voter en CA - la participation du collège doctoral pour pouvoir traiter aussi les dossiers des doctorants.

Pour l'instant, comme c'est un peu nouveau, il n'y a pas eu beaucoup de demandes des doctorants. Mais s'il y a une forte pression lorsqu'ils vont apprendre – ou leur directeur de thèse – que cette possibilité s'offre à eux, y compris pour des cours séjours pour aller voir des partenaires, il va probablement y avoir des choses à mettre en place.

Pour l'instant, on a vraiment tout intérêt à liquider les enveloppes pour pouvoir, sur les appels d'offres suivants, demander autant, voire plus. On est donc plus dans une problématique de bien tout utiliser et c'est ce que nous faisons, mais nous n'avons pas eu à sélectionner pour l'instant. On n'a donc pas posé de critères.

Mme Roudaut.- Comment la communication est-elle faite ? Est-ce qu'une information est faite dans les écoles doctorales ?

Au niveau de l'Institut Agro, pas Dijon qui dépend d'UBFC mais les autres écoles, nous avons des bourses doctorales et il y a des campagnes d'information au cours des Erasmus Days, par exemple, où on annonce qu'on a un volet de bourses-doctorants et on fait un appel à projets.

M. Alibert.- Oui, c'est exactement cela. Il y a eu les Erasmus Days la semaine dernière à Dijon et à Besançon. À ce moment-là, toutes ces procédures-là sont expliquées à tout le monde.

Mme Roudaut.- Mais il n'y a pas eu de communication de faite dans les écoles doctorales ou dans les labos ?

M. Alibert.- Non, c'est la raison pour laquelle ont été intégrés à la commission Thierry Rigaud ou Pauline Berger, pour qu'ils fassent diffuser l'info par le collège doctoral sur les ED. La relation directe qu'a le service RI, c'est avec les responsables pédagogiques des masters.

Mme Roudaut.- J'ai une dernière question. Dans l'action KA171, c'est ce qu'on appelle les MIC (mobilités internationales de crédits), sauf erreur de ma part, la mobilité sortante ne concerne que le staff et les enseignants, pas les étudiants, éventuellement les doctorants parce que, de temps en temps, on s'arrange en affichant que ce sont des "presque-staff" de l'université en question. Mais un étudiant en master, par exemple, ne peut pas être financé par un MIC.

M. Alibert.- Là, il faudrait se rapprocher de Yevgenya. Cela dépend aussi de ce qu'elle a indiqué quand elle a déposé le projet. Je ne sais pas, pour les masters, si elle avait indiqué de la mobilité sortante.

Mme Roudaut.- Chez nous, pour les MIC, c'est affiché comme cela.

M. Alibert.- Ce qui est intéressant dans les MIC, c'est surtout de pouvoir proposer, surtout maintenant qu'on tarit les bourses ISITE, voire Graduate School, des bourses de mobilités entrantes pour être attractif.

Mme Roudaut.- Je ne nie pas l'intérêt des MIC. C'est juste pour dire qu'il ne faut pas faire trop rêver nos étudiants qui voudraient aller en Arménie car au niveau master, il y a peu de chance qu'ils soient financés.

M. Alibert.- Il y a les bourses Erasmus classiques sur lesquelles ils pourraient postuler puisque même si ce n'est pas un pays européen, 20 % peuvent être attribuées à des pays hors Europe.

Mme Roudaut.- Merci.

M. Alibert.- Sur ces 20 %, il commence à y avoir la pression parce qu'il y en a qui demandent pour les États-Unis, donc des pays pour lesquels on n'avait pas l'habitude de demander.

M. Rauch.- Cette année, c'est l'Arménie qui a été sélectionnée. Comment faites-vous pour sélectionner un pays ? Est-ce en fonction des universités partenaires ?

Sur le rapport, je vois qu'il y a Yerevan State University, Armenian National Agrarian University, Russian-Armenian University. Est-ce que ce sont des partenariats qui ont signé des conventions ?

M. Alibert.- C'est le service RI qui s'occupe de cela.

C'est en fonction de l'intensité des liens que nous avons avec des universités partenaires qu'Yevgenya Pashayan identifie les pays pour lesquels on aurait une chance de succès pour ce programme MIC.

À partir de là, elle regarde l'intensité des liens que nous avons, ce qu'il faudrait développer et elle se tourne vers la responsable pédagogique des masters en lui demandant, vu qu'elle vise tel et tel pays, si cela l'intéresse.

Pour avoir ces financements-là, il faut que, derrière, il y ait un projet de mobilité, des envies de collaborer entre les équipes des masters UBFC et ces pays partenaires. Cela dépend donc un peu du paysage et de l'intensité des liens qu'il y a entre les masters UBFC et ces partenaires à l'étranger.

Souvent, elle se tourne vers le responsable pédagogique en lui disant qu'on envisage de faire un MIC avec le Kenya, par exemple, qu'il y a un programme assez fort avec le Kenya et elle lui demande si on ne pourrait pas trouver une autre source de financement pour renforcer cela et elle passe par les MIC.

C'est donc souvent à la demande de la responsable pédagogique et c'est une des réponses pour renforcer certains partenariats avec des pays cibles.

M. Rauch.- Et c'est toujours en langue anglaise ?

M. Alibert.- Là, cela concerne les masters UBFC internationaux, mais j'imagine que l'on peut développer des MIC dans des contextes plus francophones. On peut très bien accueillir des étudiants en les avertissant que les masters impliqués sont des masters en français. Mais le fait qu'ils soient en anglais facilite évidemment les choses, mais ce n'est pas une condition *sine qua non*, loin de là.

Mme Roudaut.- Nous, nous avons des MIC sur des formations en français.

M. Alibert.- C'est parce que c'est le service RI-UBFC qui s'occupe des 16 masters UBFC qui sont tous en anglais que, du coup, nous sommes dans un contexte anglophone, mais ce n'est pas limité à cela.

Nous avons obtenu celui sur l'Arménie parce qu'il y avait déjà des liens assez forts et que les experts de la commission voient que c'est un projet qui a des chances de fonctionner parce qu'il y a déjà des choses, par exemple des doubles diplômes, par exemple des échanges, des cotutelles de thèse, etc.

En tout cas, il est très difficile d'obtenir un MIC à partir de quelque chose qui n'existe pas encore, juste sur des prospectives ou des promesses de collaboration.

M. Rauch.- Merci.

M. Grevey.- Gaëlle Roudaut, vous voulez réintervenir ?

Mme Roudaut.- Oui.

Paul, ce que tu dis, c'est qu'il y a un contexte MIC et qu'en fait, il y a des années où on sait qu'il faut qu'on se positionne sur tel ou tel pays. Il y a des pays où ce n'est même pas la peine de postuler parce qu'on sait par exemple - je crois que c'était le cas du Liban cette année - que ce n'est pas la peine de demander parce que cela ne passera pas.

M. Alibert.- Oui, très bonne précision. Il faut effectivement regarder les MIC des années d'avant, ce qui a été attribué, ce qui, du coup, veut dire que les années suivantes, on peut oublier ces destinations-là parce que l'Europe a déjà investi sur ces partenaires-là.

Il y a donc effectivement un peu de stratégie là-dedans.

M. Grevey.- Merci. Branka Rupic.

Mme Rupic.- J'avais une question sur l'une des mobilités, les mobilités d'enseignement et de formation pour les enseignants et les personnels administratifs. Comment se fait la diffusion de l'information ? Est-ce qu'elle est relayée par les services des Relations Internationales de chacun des établissements ou autrement ?

M. Alibert.- En théorie, ces mobilités de personnels et d'enseignants sont aussi vieilles que les conventions Erasmus et que les mobilités Erasmus. Normalement, dans chaque établissement depuis des décennies – le programme Erasmus ayant 30 ans -, l'info a dû passer par les établissements vers les UFR en expliquant que la mobilité ne concernait pas que les étudiants, mais également le personnel enseignant et le personnel administratif. Je dis « normalement » parce qu'il est vrai que quand vous posez la question dans un service administratif, peut-être qu'une personne sur deux le sait et que l'autre moitié ne le sait pas.

Au niveau UBFC, puisqu'on parle de l'enveloppe qui a été attribuée à UBFC, Yevgenya Pashayan fait passer à chaque fois l'information au moins aux responsables pédagogiques des masters ou dans le cadre des Erasmus Days qui ont eu lieu cette semaine. Elle envoie des mails disant qu'on peut les informer là-dessus, qu'on peut les accompagner dans les projets. Par exemple, elle avait organisé ce mardi une réunion à la mairie, il y en a une autre demain à Besançon et cela s'adresse vraiment au personnel. Il y a d'ailleurs des personnes qui se sont déplacées pour venir voir ce qu'il était possible de faire dans le cadre d'équipes pédagogiques.

Il faut savoir que cela peut être organisé dans des établissements même pour des pays qui ne sont pas encore partenaires au sein de l'Europe. Il suffit que vous ayez un projet de formation du personnel administratif, d'aller chercher une expérience et les conventions Erasmus avec les pays partenaires, si vous avez le partenaire, se montent très facilement et très vite.

Il est vrai que c'est très sous-utilisé, ce qui est bien dommage.

Mme Roudaut.- Merci.

M. Grevey.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? (*Néant*).

Merci, Paul, pour ces précisions et ces informations.

On arrive au moment des questions diverses.

7. Questions diverses

Est-ce que vous avez des questions diverses que vous voudriez aborder ?

M. Rauch.- J'en ai une. C'est au sujet des mouvements de personnels à UBFC. Je vois qu'il y a beaucoup de nouveaux noms qui apparaissent sur les rapports. J'ai vu des nouveaux chefs de service.

Est-ce qu'il y a des services qui sont en tension avec des postes non recrutés en ce moment, ce qui empêcherait un fonctionnement fluide de la structure ? Ou est-ce qu'il y a des services où il n'y aurait qu'une personne au lieu de quatre, par exemple ?

Au niveau des personnels, est-ce qu'il y a une souffrance particulière sur un secteur donné ou pas ?

M. Grevey.- Je ne pense pas qu'il y ait de souffrance de ce côté-là. Je pense que la souffrance est plutôt liée à l'actualité du site, c'est clair.

Pour ce qui est des postes, ils sont maintenant quasiment tous pourvus. Ça fonctionne donc plutôt bien. Nous avons réussi à regarnir la DAF (direction des affaires financières) où c'était un peu compliqué. On est en train de recruter une personne à l'agence comptable en plus puisque, pour votre information, l'agence comptable, c'est l'agent comptable de l'université de Bourgogne qui a une adjonction de service et nous avons déjà recruté deux personnes qui travaillent à cette agence comptable. Nous sommes donc en train de recruter une troisième personne.

Voilà pour les endroits qui sont les plus compliqués.

Après, il y aurait sans doute nécessité de renforcer un peu les RH, mais il n'y a pas vraiment de zone critique.

M. Rauch.- Parce qu'il y a beaucoup de secteurs qui n'arrivent pas à recruter. On a fait le salon de Micronora. J'ai parcouru un peu les stands et j'ai plein de collègues des PME ou des grandes entreprises de la région qui disent qu'ils n'arrivent pas à recruter.

Donc finalement, UBFC arrive à recruter.

M. Grevey.- Oui, on a réussi à avoir des effectifs qui soient corrects, même si tout le monde dira qu'il y a trop de travail, ce qui est classique.

M. Jacquot.- On peut comparer Micronora et l'université, mais on peut lire dans la presse nationale qu'il y a des grosses difficultés pour les universités pour recruter des personnels de soutien. C'est un problème qui concerne aussi bien nos amis parisiens que les universités de province. Je pense que ce n'est pas une difficulté propre à une ComUE en Bourgogne-Franche-Comté, c'est une difficulté partagée et évoquée dans beaucoup de secteurs et dans le secteur des universités, si je prends par exemple des services de type DSI où il est presque impossible de recruter un informaticien avec les salaires si peu attractifs que nous proposons dans le service public. C'est une réalité.

Un autre exemple. Jonathan a parlé tout à l'heure. Il est très difficile de recruter des conseillers où ingénieurs pédagogiques actuellement. Ce sont des métiers en forte tension qui n'ont pas vraiment de site de formation de référence, ou en tout cas c'est très varié. C'est aussi des difficultés que nous avons pour identifier ce type de personnes qui bougent beaucoup, qui ont beaucoup d'opportunités. Les métiers se renouvellent et il y a beaucoup de personnes qui travaillent aussi sur ce système de projets. Ça, c'est évident. Pour autant, comme l'a dit Dominique, les équipes se sont renouvelées et on est assez contents d'avoir pu renouveler sur des temps très courts.

On ne l'a pas évoqué, mais il y a aussi des personnes, sur des services de gestion financière, qui ont été recrutées au niveau des projets PIA, qui sont arrivées au mois de septembre et qui nous permettent, depuis, de tourner de façon beaucoup plus opérationnelle.

M. Rauch.- J'ai pu discuter avec certaines personnes et effectivement, le moral remonte quand on parle de la poursuite d'une ComUE sous une autre forme. C'est un encouragement à continuer, mais vous connaissez mon avis là-dessus.

M. Grevey.- Tout à fait.

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? (*Néant*).

S'il n'y a pas d'autres questions diverses, je vais vous remercier de votre participation et remercier les équipes pour le travail qui est fait.

Je vous donne rendez-vous au prochain CAC qui se tiendra dans le courant du mois de décembre.

Bonne fin de journée à vous.

- - - - -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 50).

Dominique GREVEY

Président d'UBFC



